

Délibération du Conseil d'administration

Séance du 14 décembre 2022

Présents | M. Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON représentants le conseil municipal.
Mmes Marie-Chantal GUILLOT, Monique LE BIHAN, Chantal SCHWARTZ et M. Paul ABLINE représentants les associations.

Absente excusée ayant donné pouvoir

Mme Corinne PICARD

Mme Danielle LANGLOIS

Absents excusés

M. Jean-Paul PAVILLON
M. Gérald BOUSSICAULT
Mme Christelle TREHET-COLLET

1 poste vacant en cours de remplacement

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. André GILLOIS, responsable du pôle accompagnement social et insertion,
M. Philippe FREMONDIÈRE, directeur général des services de la Ville.

POINT N°3 – CCAS – PORTAGE REPAS A DOMICILE : TARIFS 2023

Madame CHOUTEAU expose au Conseil :

Un service de portage de repas à domicile a été mis en place le 1er octobre 1991. Les repas sont fournis par la Société Restoria.

Compte tenu des charges du service, Madame CHOUTEAU propose de fixer le prix de vente des repas portés aux bénéficiaires du service, à compter du 1er janvier 2023 à :

	Tarifs en vigueur	Nouveaux tarifs au 01.01.2023
Déjeuner seul	9,05 €	9,54 €
Dîner seul	7,85 €	8,28 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

CCAS LES PONTS-DE-CÉ



Accusé de réception en préfecture
049-264901976-20221214-AS-22-14-12-3-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022